



**VOUS AVEZ UNE EXPÉRIENCE DANS L'ENCADREMENT DE JEUNES ?
VOUS PORTEZ LES VALEURS RÉPUBLICAINES ET
ADHÉREZ AU PROJET DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL ?**

DEVENEZ TUTEUR / TUTRICE DE MAISONNÉE !



Les tuteurs de maisonnée constituent le premier niveau de contact des volontaires. Ils doivent encadrer 10 jeunes volontaires.

Possédant idéalement un BAFA-BAFD ou une qualification reconnue équivalente (chefs scouts par exemple) et d'une solide expérience d'encadrement des jeunes, les tuteurs ont la charge de créer les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion. Placés sous l'autorité de cadres de compagnie expérimentés, ils sont chargés de faire vivre la discipline courante, de mobiliser les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée. Ils rendent compte aux cadres de compagnie.

Accueil et accompagnement des volontaires

- > Préparer l'accueil des volontaires au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
- > Accompagner les volontaires pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
- > Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

Organisation et discipline de la vie courante

- > Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
- > Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements et le cas échéant, des actions à mener

Organisation de la vie démocratique et citoyenne

- > Créer des temps d'échanges démocratiques
- > Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
- > S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités

Création de l'esprit de maisonnée

- > Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
- > Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers

Sécurité physique et morale des volontaires

- > Faire respecter strictement les mesures de sécurité
- > Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir à leur initiative ou en amont des cadres de compagnie

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Rémunération : 60 € net par jour - hébergement et pension complète fournis

Obligation de présence (24h/24h) pendant le séjour de cohésion qui se déroulera du 22 juin au 3 juillet 2020 sur les sites de Bouvines, Morbecque, Valenciennes et Val-Joly.

Vous bénéficierez d'une formation rémunérée en amont du séjour.

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE :

Préfecture du Nord

Cabinet

Mission SNU

12, rue Jean sans Peur 59 000 LILLE

☎ 03-20-30-53-81

✉ pref-candidature-snu@nord.gouv.fr



Pour la jeunesse
et l'engagement